

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2015 QCCTQ 1252
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20150527

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 309959

PERSONNE DÉSIGNÉE : Nicoleta Maranduca

Personne(s) visée(s) :

6790283 CANADA INC.

NIR : R-589642-9

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 6790283 CANADA INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE :

FREIG

ANNÉE :

2007

NUMÉRO DE SÉRIE :

1FUJA6CK27LX37221

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

9206-3544 QUÉBEC INC.

Nicoleta Maranduca
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.